

**MAIRIE DE CUREL**  
**DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE**

**N° 37/2024**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-quatre et le deux novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de CUREL régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BELLEMAIN, Maire.

Présents : Mesdames Emilie DE BOUVER, Sophie DUCCA et Messieurs Thierry BELLEMAIN, Antoine POLATOUCHE et Gérard HAKKENBERG

Absente excusée : Madame Isabelle BARTHELEMY

Convocation et affichage : 28/10/2024

Secrétaire de séance : Monsieur POLATOUCHE Antoine

Nombre de membres en exercice : 6

Nombre de membres présents : 5

**OBJET : FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT 2024.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Conseil Général des Alpes de Haute Provence sollicite une participation financière aux communes au titre du Fonds de Solidarité Logement 2024, qui permet d'accorder aux personnes défavorisées l'accès ou le maintien dans leur logement.

Monsieur le Maire propose une participation financière de 32.33 € au titre du FSL 2024.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **l'unanimité** :

- **Accepte la participation de 32.33 € au titre du Fonds de Solidarité Logement pour l'année 2024**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, CUREL le 04 novembre 2024

Le Maire,

**Thierry BELLEMAIN**

Le secrétaire

Antoine POLATOUCHE

  


